



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

## Exercice 2017

---

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc**  
14 avenue du Général de Gaulle  
33530 BASSENS  
Courriel : [siaocarbonblanc@gmail.com](mailto:siaocarbonblanc@gmail.com)

Les chiffres du service d'eau potable	
SIAO de Carbon Blanc	
<p><b>Territoire</b></p> <p><b>27 565 Abonnés</b></p> <p><b>66 680 habitants</b></p>	<p>10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.</p> <p style="text-align: right;">27 565 abonnés</p>
<p><b>Exploitation</b></p> <p><b>En délégation de service public à Suez Eau France</b></p>	<p>Suez Eau France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés.</p> <p>Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
<p><b>Production</b></p> <p><b>5 023 341 m<sup>3</sup> produits</b></p>	<p>Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2017, 5 023 341 m<sup>3</sup> d'eau traitée.</p>
<p><b>Distribution</b></p> <p><b>579 km de réseau</b></p> <p><b>3 789 316 m<sup>3</sup> facturés</b></p>	<p>3 789 316 m<sup>3</sup> ont été facturés aux abonnés en 2017, soit en moyenne 156 litres par habitant et par jour.</p> <p>Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 81,7%.</p>
<p><b>Qualité</b></p> <p><b>Bonne</b></p>	<p>Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.</p> <p>100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 98,8 % au niveau physico-chimique.</p>
<p><b>Prix</b></p> <p><b>228,19 € pour 120 m<sup>3</sup></b></p>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.</p> <p>Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera en 2018, 228,19 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2018, toutes taxes comprises) soit une augmentation de 3,4% par rapport à 2017.</p> <p>Sur ce montant, 44 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 27 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 29 %.</p>

# SOMMAIRE

<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Présentation générale du service .....</b>	<b>4</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service .....	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	7
1.5.1. Les réservoirs .....	7
1.5.2. Le réseau et les branchements .....	7
<b>2. Faits marquants de l'exercice .....</b>	<b>7</b>
<b>3. Indicateurs techniques .....</b>	<b>8</b>
3.1. Volumes prélevés .....	8
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile .....	8
3.3. Volumes consommés et rendement.....	9
3.4. La qualité de l'eau.....	10
3.5. Les fuites sur réseau.....	11
3.6. Les opérations de renouvellement .....	11
3.7. Les investissements réalisés .....	11
3.8. Etat des branchements en plomb.....	12
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service.....	12
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable.....	12
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)....	13
<b>4. Indicateurs financiers .....</b>	<b>14</b>
4.1. Les tarifs .....	14
4.2. La facture d'eau 120 m <sup>3</sup> .....	15
4.3. Les recettes du Délégué .....	16
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat .....	16
4.4.1. Les recettes d'exploitation.....	16
4.4.2. Les travaux réalisés en 2017.....	16
4.4.3. Etat de la dette du service.....	17
4.4.4. Amortissements réalisés en 2017 .....	17
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée .....	17
<b>5. Les indicateurs de performance .....</b>	<b>18</b>
5.1. Indicateurs descriptifs : .....	18
5.2. Indicateurs de performance : .....	18
<b>ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne .....</b>	<b>21</b>

## Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et sur la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu
- La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production                         | <input checked="" type="checkbox"/> Transport    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement                         | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 27 565 abonnés, représentant environ 66 680 habitants sur la base du dernier recensement.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2016-2017 (%)
	2015	2016	2017	
AMBARES-ET-LAGRAVE	5 999	6 221	6 213	-0,1%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 551	3 579	3 552	-0,8%
BASSENS	2 585	2 607	2 636	1,1%
CARBON-BLANC	2 954	3 023	3 026	0,1%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	10	10	10	0,0%
LORMONT	7	12	15	25,0%
MONTUSSAN	1263	1287	1321	2,6%
POMPIGNAC	1199	1305	1341	2,8%
SAINT-LOUBES	3915	4000	4029	0,7%
SAINTE-EULALIE	1994	2051	2078	1,3%
TRESSES	1 932	1 959	2013	2,8%
YVRAC	1 324	1 330	1 331	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>26 740</b>	<b>27 384</b>	<b>27 565</b>	<b>0,7%</b>

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Suez Eau France (ex-Lyonnaise des Eaux).

Le contrat d'affermage a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2007 pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2019.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable,
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Télérélevé des compteurs,
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

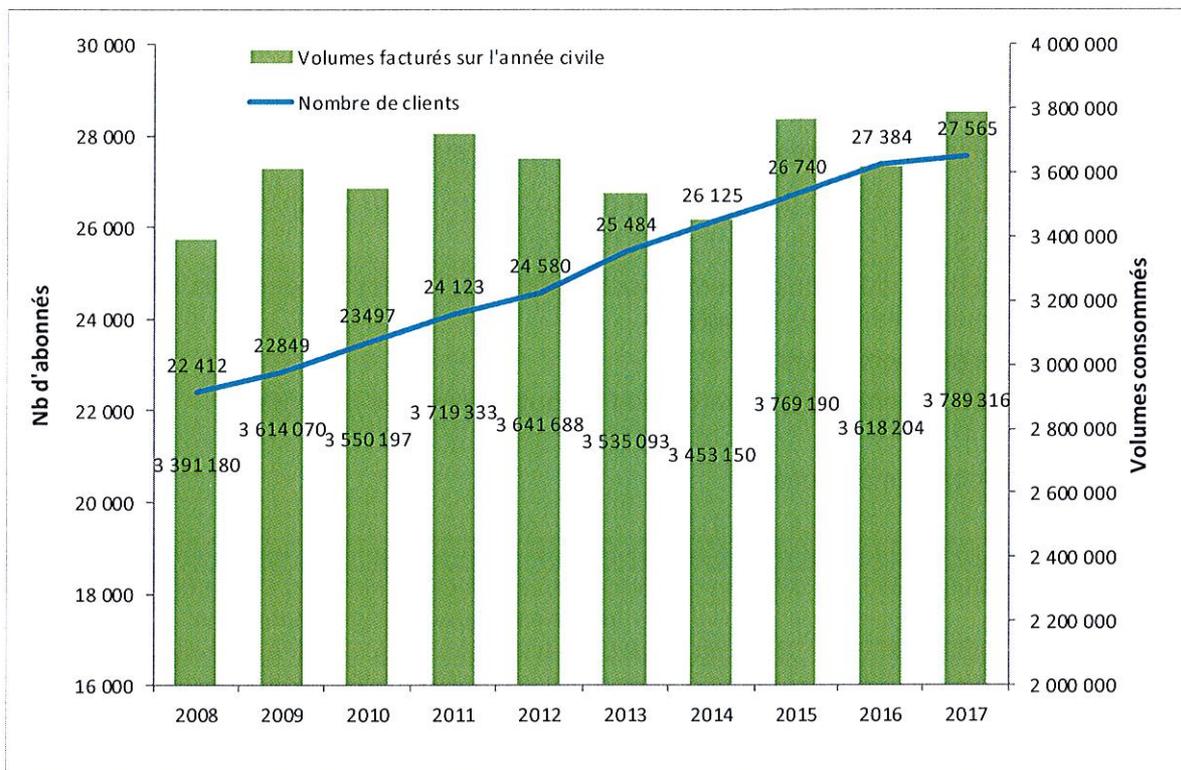
Le contrat a fait l'objet de 5 avenants :

Avenant n°	Date	Objet
1	06/07/2009	Mise en conformité avec la réglementation de la part fixe et création d'une catégorie d'usages industriels
2	06/06/2011	Mise en place de la télérélevé longue portée et révision des tarifs
3	26/12/2012	Révision quadriennale du contrat – intégration du forage de Cabet et de la sectorisation – mise en cohérence réglementaire – tarification progressive
4	14/01/2014	Intégration de « Construire sans Détruire »
5	01/07/2015	Révision de l'assiette du contrat – intégration de la loi Hamon – Pose d'émetteurs déportés - Prolongation de 9 mois du contrat

## 1.3. Les clients et les volumes facturés

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017 (%)
<b>Nombre de clients</b>	<b>26 740</b>	<b>27 384</b>	<b>27 565</b>	<b>0,7%</b>
dont abonnés domestiques et assimilés	26 627	27 264	27 461	0,7%
dont abonnés non domestiques	113	120	104	-13,3%
<b>Volumes facturés sur l'année civile</b>	<b>3 769 190</b>	<b>3 618 204</b>	<b>3 789 316</b>	<b>4,7%</b>
dont particuliers	2 907 161	2 754 275	2 745 144	-0,3%
dont collectivités	249 470	214 208	183 031	-14,6%
dont professionnels	586 955	646 923	860 641	33,0%
dont autres abonnés	25 605	2 798	500	-82,1%
<b>Volume moyen facturé (m3/client)</b>	<b>141,0</b>	<b>132,1</b>	<b>137,5</b>	<b>4,0%</b>

L'augmentation du nombre d'abonnés (+0,7%) est moins sensible que les années précédentes (+2,5%/an en moyenne entre 2008 et 2016). Les volumes facturés sont en augmentation, après une légère baisse en 2016.



#### 1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m3/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Cabet - Yvrac	2014	3 600
<b>TOTAL</b>		<b>25 500 m3/j</b>

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

## 1.5. Le réseau de distribution

### 1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 5 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m<sup>3</sup> et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m <sup>3</sup>
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2x 2 000
<b>Total</b>		<b>14 500</b>

### 1.5.2. Le réseau et les branchements

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Longueur du réseau, hors branchements (km)	576,3	579,9	578,7	-0,2%
Nombre de branchements	25 764	26 154	26 551	1,5%

99,7% des 29 130 compteurs des abonnés sont équipés de télérelève.

## 2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Plusieurs fuites importantes ont été réparées, Avenue du Moulinat à Artigues Près Bordeaux, Chemin de Congé à Saint Loubès, rue de la Forêt à Montussan, rues Moulière, Boulière et Pousson à Sainte Eulalie, Allée du Desclaux à Tresses.
- ✓ 1,9 km de canalisations ont été renouvelés en 2017.

### 3. Indicateurs techniques

#### 3.1. Volumes prélevés

Les volumes prélevés sont en légère hausse et respectent l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 5 250 000 m<sup>3</sup>).

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
La Gorp - Ambarès et Lagrave	750 253	792 262	853 558	7,7%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	578 922	557 212	752 778	35,1%
Favols - Carbon Blanc	1 285 028	1 306 041	1 177 282	-9,9%
Roquebert - Pompignac	551 198	499 641	398 226	-20,3%
L'escart - Saint Loubès	556 377	297 671	340 107	14%
Bois - Haut - Yvrac	786 211	916 892	1 158 228	26,3%
Cabet - Yvrac	578 551	567 774	459 408	-19,1%
<b>Total volumes prélevés</b>	<b>5 086 540</b>	<b>4 937 493</b>	<b>5 139 587</b>	<b>4,1%</b>

#### 3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

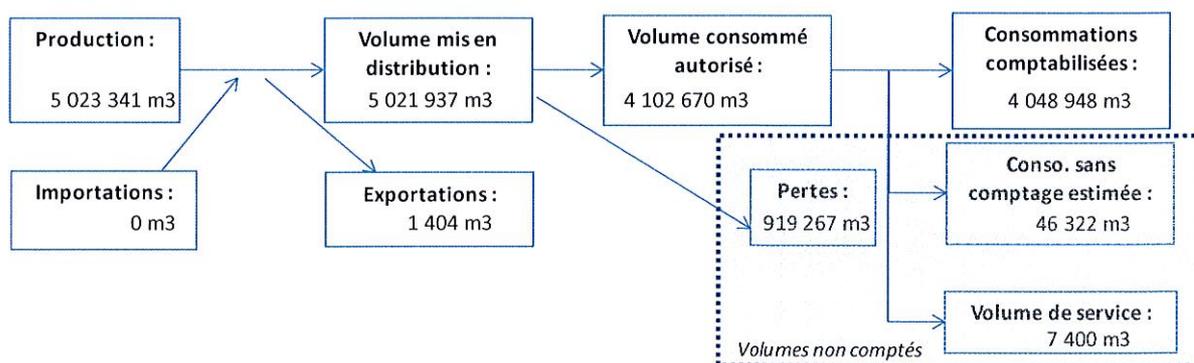
	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
<b>Volumes produits</b>	<b>5 056 779</b>	<b>4 865 069</b>	<b>5 023 341</b>	<b>3,3%</b>
La Gorp - Ambarès et Lagrave	748 714	792 098	847 677	7,0%
Favols - Carbon Blanc	1 296 167	1 297 489	1 154 856	-11%
Roquebert - Pompignac	545 225	496 012	386 592	-22,1%
L'escart - Saint Loubès	550 828	283 363	307 537	8,5%
Bâche d'Yvrac	1 340 034	1 433 841	1 872 110	30,6%
Cabet - Yvrac	575 810	562 266	454 569	-19,2%
<b>Volumes importés (Bordeaux Métropole)</b>	<b>1 115</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes exportés (Bordeaux Métropole)</b>	<b>6 672</b>	<b>581</b>	<b>1 404</b>	<b>142%</b>
<b>Total volumes mis en distribution</b>	<b>5 051 222</b>	<b>4 864 504</b>	<b>5 021 937</b>	<b>3,2%</b>

### 3.3. Volumes consommés et rendement

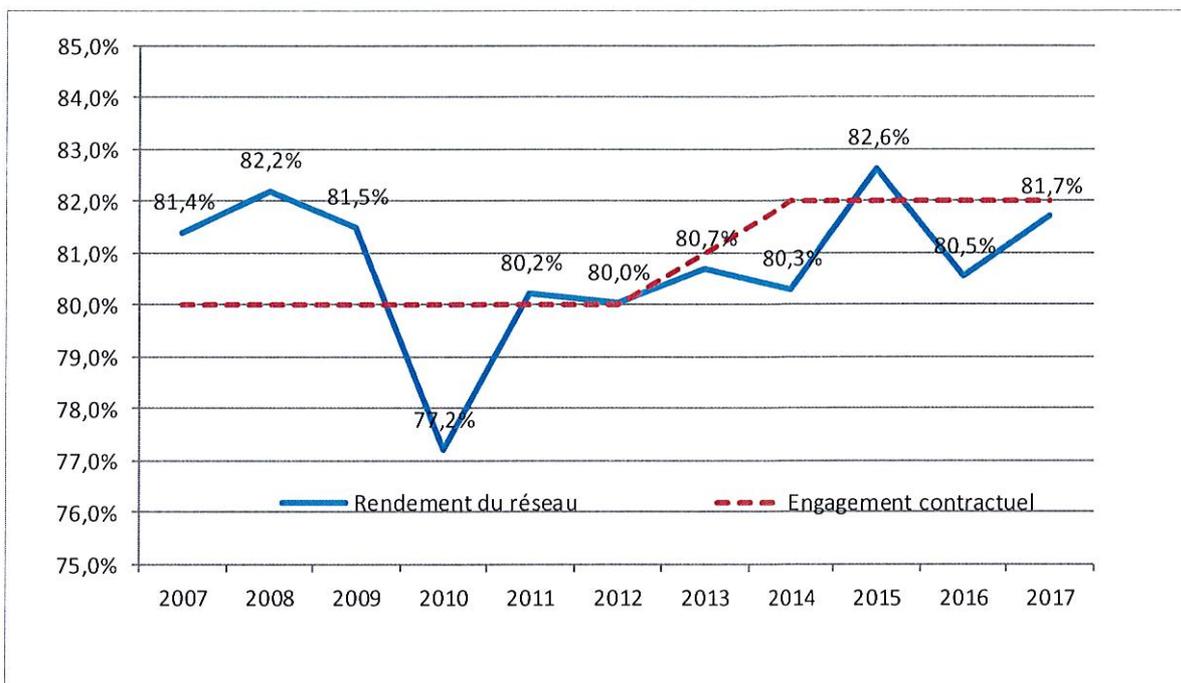
(sur l'année civile)

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Volumes produits	5 056 779	4 865 069	5 023 341	3,3%
Volumes importés	1 115	16	0	
volumes exportés	6 672	581	1 404	
<b>Volumes mis en distribution</b>	<b>5 051 222</b>	<b>4 864 504</b>	<b>5 021 937</b>	<b>3,2%</b>
<b>Volumes comptabilisés entre 2 relèves</b>	<b>4 117 264</b>	<b>3 865 438</b>	<b>4 049 661</b>	<b>4,8%</b>
dont remise pour fuite	41 298	48 703	44 624	-8,4%
<b>Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile</b>	<b>4 120 637</b>	<b>3 864 027</b>	<b>4 048 948</b>	<b>4,8%</b>
Consommation sans comptage estimée	45 060	46 322	46 322	
Volumes de service	7 400	7 400	7 400	
<b>Volumes consommés autorisés</b>	<b>4 173 097</b>	<b>3 917 749</b>	<b>4 102 670</b>	<b>4,7%</b>
<b>Indice linéaire de consommation (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	19,8	18,5	19,4	4,9%
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	4,4	4,7	4,6	-2,5%
<b>Indice linéaire de pertes (m<sup>3</sup>/jour/km)</b>	4,2	4,5	4,3	-2,7%
<b>Rendement du réseau</b> (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	<b>82,6%</b>	<b>80,5%</b>	<b>81,7%</b>	<b>1,4%</b>

Le bilan hydraulique 2017 est le suivant :



Le rendement 2017 est supérieur à l'engagement fixé par le décret du 27 janvier 2012 (73,9%) mais est inférieur à l'engagement contractuel :



### 3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2017, plus de 200 prélèvements ont été analysés dans le cadre réglementaire et de l'autocontrôle réalisé par Lyonnaise des Eaux.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	161	166
Nombre de prélèvements non conformes	0	2
Taux de conformité	100%	98,8%

Deux dépassements sur le paramètre fluor ont été observés sur les réseaux de Pompignac les 5 et 19 mai 2017 (1,6 mg/L pour une norme à 1,5 mg/L).

Un dépassement sur le paramètre plomb a été constaté le 7 avril 2017 à Artigues (69 µg/L pour une norme à 10 µg/L), mais n'a pas été pris en compte par l'ARS dans la conformité. Le prélèvement de confirmation s'est révélé conforme.

### 3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
<b>Nombre de fuites réparées</b>				
sur branchement	489	466	539	15,7%
sur canalisation	62	60	65	8,3%
<b>Recherches de fuites</b>				
Linéaire contrôlé (km)	251,25	195,3	753,2	286%

### 3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 1 841 ml de canalisations en 2017.

Renouvellement des canalisations	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	7 043	8 908	2 624	2 009	1 887	-6%
Cumul sur 5 ans (ml)	25 035	22 013	22 370	22 501	22 471	-0,1%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,88%	0,77%	0,78%	0,78%	0,78%	0,1%

Par ailleurs, 281 compteurs ont été renouvelés par Suez en 2017, ainsi que 73 branchements.

### 3.7. Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- des opérations de renouvellement de 1887 ml de réseau : Chemins de Hourcade et des Trétins, rues du Président Coty, de Merlet et Edouard Herriot à Ambarès, Rue Chateaubriand et avenue Pasteur à Bassens, rue Marcel Pagnol à Sainte-Eulalie, Chemin de Comtesse et avenue des Bons Enfants à Tresses.
- Des opérations de renouvellement de 217 branchements sur Ambarès, Artigues, Bassens, Sainte Eulalie et Yvrac.
- Des travaux d'extension portant sur 470 ml de réseau, à Pompignac.
- Des travaux de remise à la côte des bouches à clés.
- Le solde des diagnostics et travaux sur 6 forages.
- La création d'une sous-sectorisation chemin de Valentin à Yvrac.

### 3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Nombre de branchements en plomb supprimés	46	108	107	-1%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	501	393	286	-27%
Pourcentage de branchement en plomb restant	1,94%	1,50%	1,08%	-28%

### 3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Le Syndicat prévoit de poursuivre sa politique de renouvellement progressif du réseau d'eau potable et de suppression des branchements plomb.

### 3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2017	Nombre maximal de point
<b>A - Plan des réseaux</b>		
<b>Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable</b> mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
<b>Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
<b>B - Inventaire des réseaux</b>		
o <b>Existence d'un inventaire des réseaux</b> identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code <b>et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</b> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o <b>La procédure de mise à jour du plan des réseaux</b> est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
<b>Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres</b> des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts <b>Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts</b>	5	/5
<b>Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés :</b> Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt	15	/15

Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts		
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		
Le plan des réseaux préciser la <b>localisation des ouvrages annexes</b> (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur .	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>/120</b>

### 3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2017
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇒ 100%

## 4. Indicateurs financiers

### 4.1. Les tarifs

		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
<b>Part Délégitaire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	33,14 €	33,54 €
	compteurs ø 20 mm	78,58 €	79,33 €
	compteurs ø 30 mm	176,66 €	178,34 €
	compteurs ø 40 mm	246,94 €	246,94 €
	compteurs ø 60 mm	451,24 €	455,54 €
	compteurs ø 80 mm	676,85 €	683,30 €
	compteurs ø 100 mm	1 353,74 €	1 353,74 €
	compteurs ø 150 mm	2 674,20 €	2 699,67 €
	compteurs ø 200 mm	5 414,90 €	5 414,90 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	De 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,5241 €	0,5512 €
	De 51 à 250 m <sup>3</sup>	0,5440 €	0,5721 €
	Au-delà de 250 m <sup>3</sup>	0,5545 €	0,5832 €
<b>Part Collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	15,00 €	15,00 €
	compteurs ø 20 mm	20,00 €	20,00 €
	compteurs ø 30 mm	25,00 €	25,00 €
	compteurs ø 40 mm	35,00 €	35,00 €
	compteurs ø 60 mm	52,00 €	52,00 €
	compteurs ø 80 mm	65,00 €	65,00 €
	compteurs ø 100 mm	100,00 €	100,00 €
	compteurs ø 150 mm	125,00 €	125,00 €
	compteurs ø 200 mm	250,00 €	250,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	De 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,3400 €	0,3400 €
	De 51 à 250 m <sup>3</sup>	0,4200 €	0,4200 €
	Au-delà de 250 m <sup>3</sup>	0,4800 €	0,4800 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )		0,1000 €	0,1000 €
Redevance pollution (€/m <sup>3</sup> )		0,3200 €	0,3200 €
TVA		5,50%	5,50%
<b>Tarifs liés à l'application du règlement de service</b>			
Frais d'accès au service sans déplacement		36,44 €	36,79 €
Frais d'accès au service avec déplacement		72,89 €	73,58 €

Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération du 16 novembre 2015 pour les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

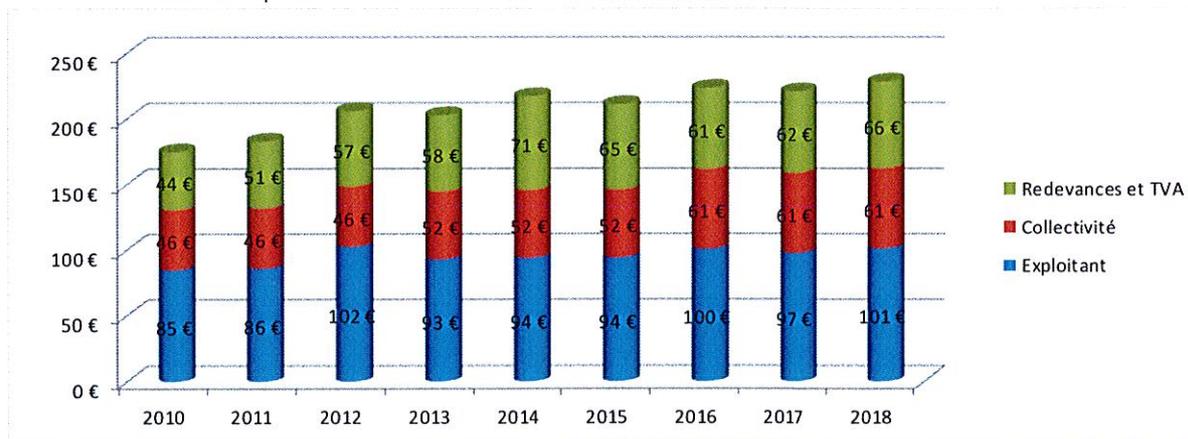
## 4.2. La facture d'eau 120 m<sup>3</sup>

	au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Distribution eau</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
Part du Déléataire	33,14 €	33,14 €	33,46 €	33,46 €	1,0%
Part de la Collectivité	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0,0%
<b>Consommation</b>					
<b>Part du Déléataire</b>					
- 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,5241 €	26,21 €	0,5512 €	27,56 €	5,2%
- Au-delà de 50 m <sup>3</sup>	0,5440 €	38,08 €	0,5721 €	40,05 €	5,2%
<b>Part de la Collectivité</b>					
- 0 à 50 m <sup>3</sup>	0,3400 €	17,00 €	0,3400 €	17,00 €	0,0%
- Au-delà de 50 m <sup>3</sup>	0,4200 €	29,40 €	0,4200 €	29,40 €	0,0%
<b>Organismes publics</b>					
Redevance de prélèvement	0,1000 €	12,00 €	0,1186 €	14,23 €	18,6%
Redevance de pollution	0,3200 €	38,40 €	0,3300 €	39,60 €	3,1%
<b>Total HT</b>		<b>209,23 €</b>		<b>216,30 €</b>	<b>3,4%</b>
TVA à 5,50%		11,51 €		11,90 €	3,4%
<b>Total Eau potable TTC</b>		<b>220,73 €</b>		<b>228,19 €</b>	<b>3,4%</b>

<b>Soit le m<sup>3</sup></b>	<b>1,84 €</b>	<b>1,90 €</b>	<b>3,4%</b>
------------------------------	---------------	---------------	-------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m<sup>3</sup>) s'élève à 228,19 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en hausse de 3,4%. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la part variable délégataire du fait de l'application de la formule d'actualisation des tarifs, ainsi que d'une augmentation des redevances de l'agence de l'eau.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :



### 4.3. Les recettes du Délégué

Recettes	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017 (%)
Exploitation du service	3 242 710 €	3 439 270 €	3 306 610 €	-3,9%
Travaux attribués à titre exclusif	322 360 €	317 210 €	452 561 €	42,7%
Produits accessoires	141 910 €	169 730 €	272 854 €	61%
<b>TOTAL</b>	<b>3 706 980 €</b>	<b>3 926 210 €</b>	<b>4 032 025 €</b>	<b>2,7%</b>

### 4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

#### 4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2015	2016	2017	Evolution
Ventes d'eau	1 687 735 €	1 763 392 €	2 089 927 €	18,5%
Autres produits de gestion courante	48 565 €	54 780 €	49 595 €	-9,5%
Produits exceptionnels et financiers	0 €	0 €	9 €	
<b>Total</b>	<b>1 736 300 €</b>	<b>1 818 172 €</b>	<b>2 139 531 €</b>	<b>17,7%</b>

#### 4.4.2. Les travaux réalisés en 2017

Investissements réalisés en 2017	Montant total HT
Tranche 60 - Extension et renouvellement	47 389 €
Tranche 61 – Renouvellement de canalisations et de branchements	906 191 €
Marchés à bon de commande - Renouvellement et travaux divers	390 472 €
Diagnostic et travaux sur forages	159 341 €
Divers	131 352 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 634 745 €</b>

**4.4.3. Etat de la dette du service**

	2015	2016	2017
<b>Encours de la dette au 31 décembre</b>	<b>6 854 972 €</b>	<b>7 170 759 €</b>	<b>6 762 613 €</b>
<b>Montant remboursé durant l'exercice</b>	<b>665 694 €</b>	<b>685 428 €</b>	<b>695 332 €</b>
- dont en capital	304 533 €	301 215 €	287 186 €
- dont en intérêts	361 161 €	384 213 €	408 146 €

**4.4.4. Amortissements réalisés en 2017**

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	913 950 €
Bâtiments	135 200 €
Matériels et divers	53 861 €
- Subventions	- 136 958 €
<b>TOTAL</b>	<b>966 053 €</b>

**4.4.5. Opérations de coopération décentralisée**

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

## 5. Les indicateurs de performance

### 5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	62 825	65 128	66 680	 2,4%
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	1,86 €	1,84 €	1,90 €	 +3,4%

### 5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%		  
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	98,0%	99,4%	98,8%		   2 non-conformités en 2017 sur le paramètre fluor
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)  La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	120/120	120/120		 Cf. détail au paragraphe 3.10

Indicateur	Définition	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	82,6%	80,5%	81,7%	 +1,4%	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,4 m3/fj/km	4,7 m3/fj/km	4,6 m3/fj/km	 -2,5%	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,2 m3/fj/km	4,5 m3/fj/km	4,3 m3/fj/km	 -2,7%	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,78%	0,78%	0,78%		
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'ou provient l'eau potable distribuée	100%	100%	100%		
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0024 €/m3	0,0029 €/m3	0,0032 €/m3		 5860€ d'abandon de créances du Délégitaire (99 demandes reçues) + 6150 € de versement au FSL par la Collectivité
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés	3,44 u / 1000 abonnés	2,52 u / 1000 abonnés	2,32 u / 1000 abonnés	 -8%	

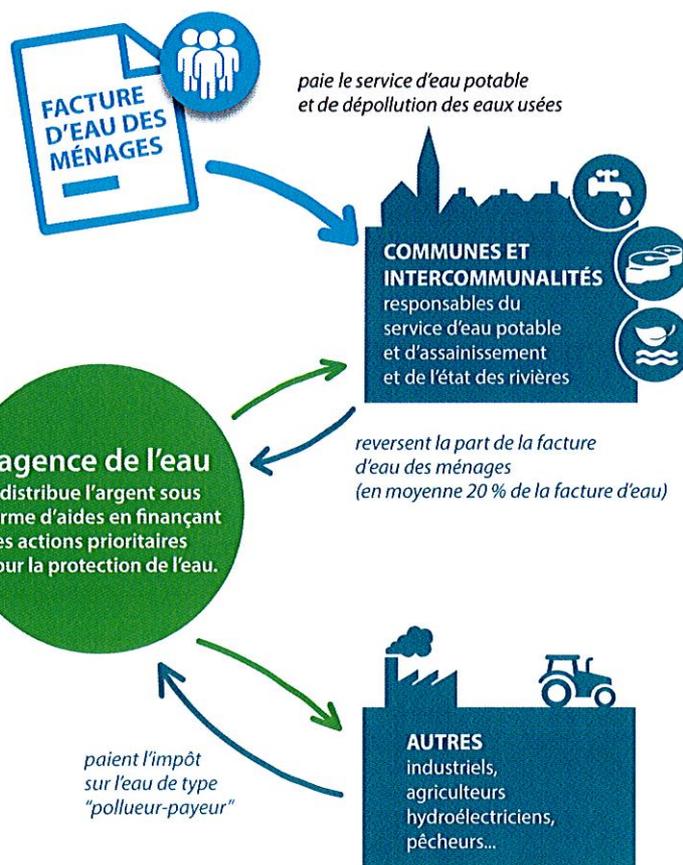
Indicateur	Définition	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
	Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)					
<b>P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</b>	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	91,6%	100%	100%		
<b>P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	5,7 ans	5,6 ans	4,2 ans		
<b>P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,87%	ND	1,68%		
<b>P155.1 Taux de réclamations</b>	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	7,03 réclamations /1000 abonnés	24,5 réclamations /1000 abonnés	9,65 réclamations /1000 abonnés		 266 réclamations écrites enregistrées

**ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau  
Adour Garonne**

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018  
CHIFFRES 2017

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m<sup>3</sup> (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

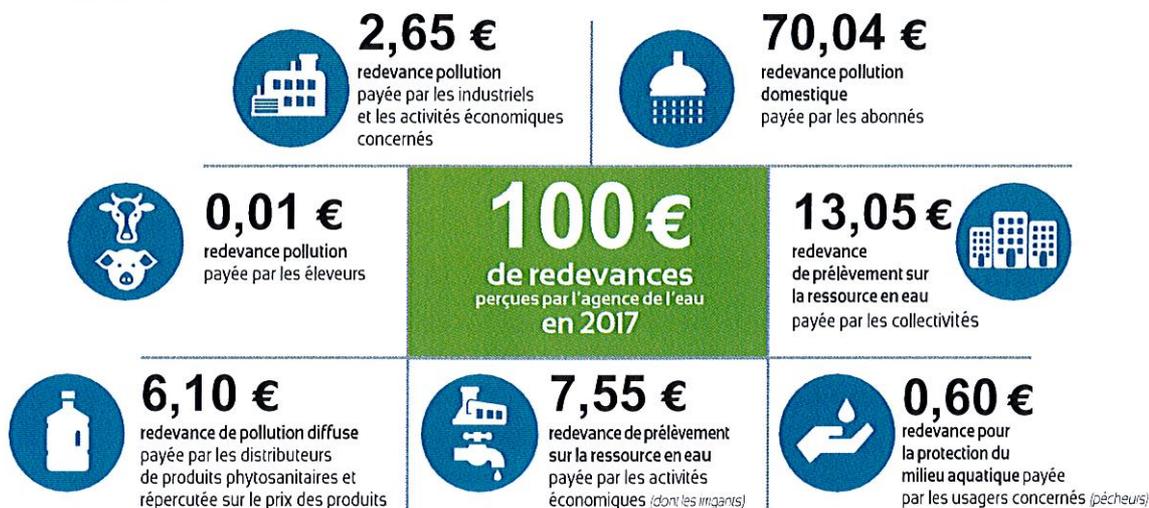
## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

# QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

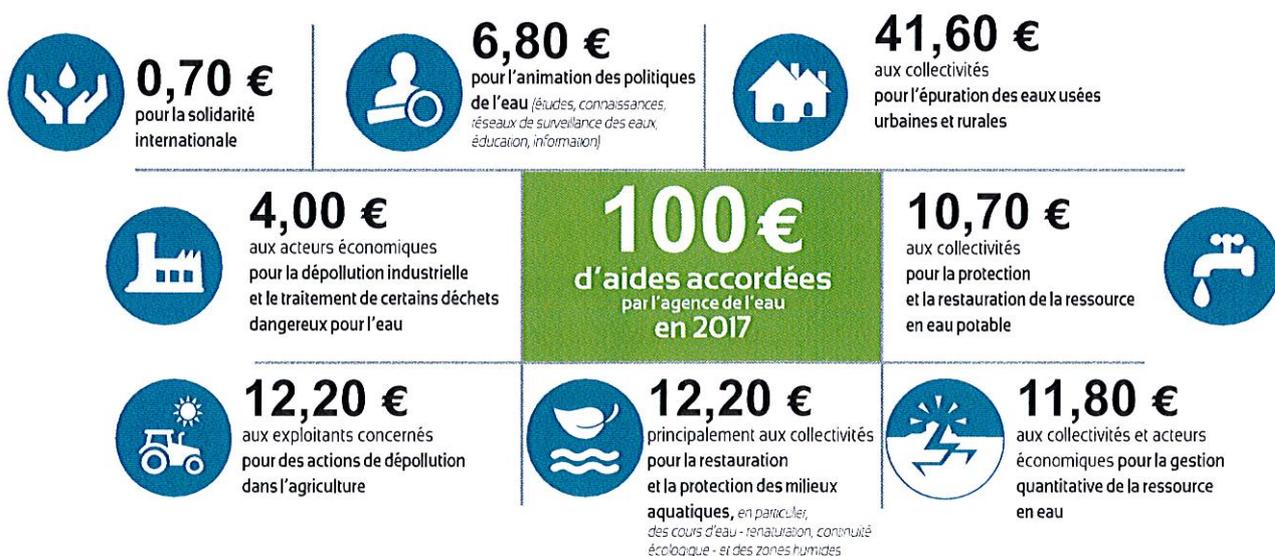


## Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



## Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

# EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

## POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

## POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

## POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

## POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

## POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

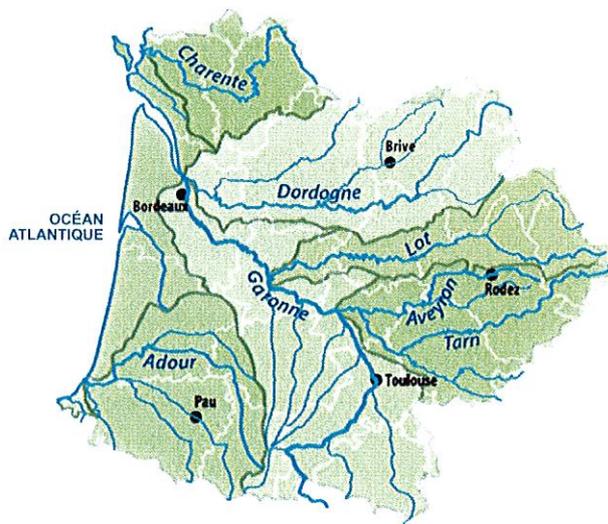


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



## L'agence de l'eau Adour-Garonne

### La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738  
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



@Adour\_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)  
© avril 2018, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES  
**AGENCES DE L'EAU**  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

